

# **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage.

## **PARTIE 1- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres. Dix sont les représentants des principaux actionnaires de la société et un seul, le Président est une personne physique.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Deux représentants du comité d'entreprise sont convoqués à toutes les séances du conseil d'Administration. Ils assistent aux réunions avec voix consultative.

Il n'existe pas de règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil.

Un comité des rémunérations des mandataires sociaux composé de deux membres est en place depuis l'exercice 2003.

### **2. ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL**

De façon habituelle, le Conseil se réunit au moins trois fois par an : en février pour l'arrêté des comptes, en juin et au quatrième trimestre.

Compte tenu de la localisation des administrateurs, la plupart des réunions se tiennent à Paris.

En 2007, il s'est tenu quatre réunions : le 22 février, le 26 avril, le 17 septembre, le 12 décembre.

La participation des administrateurs a été supérieure à 80%.

Des dossiers de préparation sont envoyés par la direction aux administrateurs quelques jours en avance.

### **3. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale tenue en avril 2007 n'a pas attribué de jetons de présence aux administrateurs.

### **4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2007**

#### **A. Questions financières**

Le Conseil a arrêté les comptes de l'exercice 2006 le 22 février. Compte tenu des résultats financiers il a proposé l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de 1,25 € par action soit une augmentation de 16% par rapport à l'année précédente.

Les informations financières détaillées sont fournies au Conseil pour l'examen des comptes intermédiaires au 30 juin et pour l'arrêté des comptes au 31 décembre.

#### B. Questions d'organisation et d'exploitation

A chaque Conseil, le Directeur Général fait un point sur l'activité de la société tant en ce qui concerne le trafic et les recettes que les événements qui ont marqué la période écoulée depuis le précédent Conseil.

Les questions de sécurité sont régulièrement exposées au Conseil ainsi que les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation.

Les questions sociales importantes sont développées ainsi que la politique de rémunération des salariés. Le Conseil est informé des accords d'entreprise conclus par la direction et les représentants des salariés.

#### C. Questions de stratégie et de développement

Ces questions sont essentiellement évoquées au cours du Conseil de fin d'année où la direction propose le budget de l'année à venir.

Si les dépenses d'exploitation évoluent de façon régulière et en fonction du trafic et du vieillissement de l'ouvrage et des équipements, le programme d'investissement est discuté par les Administrateurs qui demandent toutes explications utiles à la Direction.

Ainsi il a été décidé de poursuivre le programme de rénovation des équipements du tunnel et des cabines de péage.

Le Conseil a été informé de l'évolution du chantier du tunnel Rège. Le montant total de l'investissement a été de 17,3 M€. Cette réalisation va apporter une amélioration sensible des accès sud du tunnel en direction de l'avenue du Prado.

Le Conseil a décidé de participer à la réponse à l'appel d'offres lancé par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la réalisation du tunnel Prado Sud sous forme d'une concession. Pour le compte d'un groupement constitué par Vinci SA, Vinci Concessions et Eiffage, SMTPC a rédigé l'offre d'exploitation de ce nouvel ouvrage dans le cadre d'un contrat de prestations de services.

### **5. COMITE DES REMUNERATIONS**

Le comité des rémunérations a fait approuver ses propositions de rémunération du PDG par le Conseil du 22 février 2007.

### **6. COMITE D'AUDIT**

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Administration a décidé de créer un comité des comptes comprenant trois administrateurs.

Sous la présidence de M. Eric Cotte représentant Bonnasse Lyonnaise de Banque, le comité composé de Philippe Delmotte, représentant Eiffage TP, et Pierre Louis Delseny, représentant SNEL s'est réuni le 19 février 2008 pour examiner les comptes de l'exercice 2007.

Le comité a entendu le Commissaire aux Comptes, le responsable du département administratif et financier et le PDG.

Le rapport du comité a été diffusé au cours du conseil d'administration du 22 février 2008.

## **7. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Les conventions conclues au cours des exercices précédents ont été poursuivies en 2007 à l'exception du contrat de tenue et gestion du compte des TSC passé avec Calyon.

Il s'agit principalement des conventions concernant :

- le contrat de prêt et ses avenants passés avec IXIS-CIB
- le contrat de travaux du tunnel Rège passé avec Vinci et Eiffage

S'agissant des nouvelles conventions réglementées autorisées au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration du 17 septembre a autorisé le dé plafonnement de la prime d'avance relative au contrat de travaux portant sur une nouvelle bretelle d'accès au tunnel Prado-Carénage.

Conformément à la réglementation, ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## **8. ETENDUE DES POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

A l'occasion de la nomination de M. SABY, le Conseil a renouvelé les pouvoirs attribués à M. ABRAHAM par le Conseil le 18 juin 1998 à savoir :

« Il dispose à cet égard des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ou réserve au Conseil d'Administration. »

Dans la pratique, le Conseil est informé ou associé à toutes les décisions d'une certaine importance.

## **PARTIE 2- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

### **1. Introduction**

#### A. Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la société ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

#### B. Finalités et limites

Il est rappelé que dès l'origine du projet, SMTPC a choisi d'assurer directement l'exploitation de l'ouvrage et a ainsi fixé des orientations de gestion tendant à réduire et maîtriser les coûts d'exploitation.

Une des orientations majeures a été l'automatisation de la chaîne de perception du péage entre la voie de la gare de péage et l'inscription de la recette en comptabilité et en trésorerie.

La deuxième orientation a été la limitation de l'effectif et en particulier de l'effectif administratif alors même que nous assurons en interne la totalité de la vie sociale de cette entreprise (hors tenue du registre d'actionnaires). Cela signifie qu'il n'existe pas de véritable service de contrôle interne déhiérarchisé et rattaché au Président Directeur Général.

#### C. Principes d'évaluation du système de contrôle interne

Compte tenu de ce qui précède, la préoccupation constante de la Direction a été d'ouvrir largement l'audit des Commissaires aux Comptes en leur demandant des analyses fines sur un certain nombre de points.

Des audits spécifiques sont réalisés par les Commissaires aux Comptes et avec l'appui total de la Direction. L'autorité de contrôle est reconnue par les équipes SMTPC.

Le comité d'audit constitué avec trois Administrateurs se réunit une fois par an pour analyser un sujet déterminé.

### **2. Le système de contrôle interne**

#### A. Environnement de contrôle

##### A.1 Culture d'entreprise

La perception du péage est un des métiers de base de l'entreprise. La transaction unitaire est d'un montant faible, 2.5 € en 2007, mais elle est payée par un grand nombre de clients, 16 millions par an. De plus une partie non négligeable, près de 20%, est payée en espèces.

Le contrôle de la recette péage fait donc partie intégrante de la culture de ce type d'entreprise et fait l'objet d'une attention particulière.

Le contrôle des achats et autres frais d'exploitation est soumis à des règles classiques de bonne gestion.

#### A.2 Les acteurs du contrôle interne

Les responsables des départements ont été recrutés en tenant compte de leur expérience acquise dans les activités similaires. En particulier le Chef du département commercial est issu d'une société d'autoroutes où il exerçait une responsabilité opérationnelle dans le péage. Depuis son départ à la retraite en fin d'année, le département est rattaché au département administratif et financier.

Les receveurs de péage et les surveillants de péage sont formés à leur activité et sont conscients des contraintes qui pèsent sur leur résultat. Les écarts de recette sont à justifier dès la fin de poste.

Depuis septembre 2003, un agent à mi-temps a été affecté au département administratif et financier afin d'assurer au jour le jour le contrôle de gestion de la recette tous modes de paiement confondus.

### B. Le contrôle de la recette péage

#### B.1 Les procédures opérationnelles

Les consignes d'exploitation à l'usage des receveurs et surveillants de péage ont été rédigées à la mise en service du tunnel ; elles ont été adaptées aux évolutions du matériel de péage et des moyens de paiement.

#### B.2 L'organisation du contrôle

Le contrôle est organisé selon le schéma joint en annexe. Chacun des trois départements concernés assume ses propres niveaux de contrôle.

Le département administratif et financier est responsable du contrôle de gestion au jour le jour. Toutes les informations relatives à la recette péage sont collectées par le contrôleur de gestion qui met en évidence les éventuelles anomalies suivant les modes de paiement (voir en annexe un exemple de tableau de synthèse pour la recette espèce).

#### B.3 Infrastructure informatique et gestion des données

Le logiciel spécifique de gestion du péage a été commandé dans le cadre de la construction de l'ouvrage à une société de services informatiques. Un des responsables du projet a été recruté par SMTPC à la mise en service du tunnel pour être le responsable du service informatique. Toutes les évolutions du logiciel ont été réalisées en interne et plus de 10 ans après sa mise en fonctionnement, le logiciel péage donne toute satisfaction.

L'infrastructure de base du système informatique est un ordinateur IBM AS400. L'organisation des réseaux est décrite sur le schéma joint en annexe.

Le matériel de péage a fait l'objet d'une rénovation totale pour le passage en l'an 2000. C'est le responsable du département informatique qui a été chargé de ce projet de façon à assurer une intégration parfaite de l'ensemble des systèmes d'information.

#### B.4 Traitement des recettes en espèces et remise en banque

Depuis l'origine les recettes espèces provenant des voies de péage font l'objet d'une deuxième reconnaissance par le surveillant de péage en poste de nuit. Les espèces sont ensuite conditionnées et transportées par une entreprise spécialisée directement à la Banque de France.

La Banque de France a décidé de modifier les conditions de remise des espèces et a mis en place une procédure d'agrément très stricte pour les sociétés désirant faire des remises en direct comme c'est le cas de SMTPC.

Le matériel de traitement des espèces a du être complété par l'acquisition d'une encartoucheuse de façon à confectionner des rouleaux normalisés et identifiés par remettant, et d'une filmeuse pour constituer et fermer les sacs par type de pièces.

De nouvelles procédures ont du être développées pour les surveillants de péage chargés de cette tâche, lesquelles procédures ont reçu l'agrément formel de la Banque de France. Des visites périodiques sont organisées par le personnel de la Banque de France.

### C. Contrôle des dépenses

Le budget de dépenses est préparé par chaque département et présenté au Président Directeur Général. Le budget final tant en fonctionnement qu'en investissement est soumis pour approbation au Conseil d'Administration de fin d'année.

Les engagements sont délégués à chaque département sauf les marchés et les investissements. Toutes les dépenses d'un montant supérieur à 8000 € sont visées par le Directeur Général.

Un suivi budgétaire par département est mis en place dans les fichiers comptables.

### D. Information et communication

Le chef de département administratif et financier reporte directement au Président Directeur Général. Celui-ci est informé des anomalies de fonctionnement et de toutes celles susceptibles d'impliquer du personnel de la société.

### E. La mesure du contrôle interne

A l'initiative des Commissaires aux comptes, des audits sont réalisés sur des sujets sensibles : système informatique en 2002, revue fiscale en 2003, suivi et gestion de la trésorerie en 2003, procédures liées à la paie et au suivi du personnel en 2004, immobilisations et examen critique de l'approche par composants en 2005, audit du système d'information et du processus du traitement du chiffre d'affaires péage en 2006 et 2007.

Des rapports sont émis et présentés à la direction générale. Ceci permet une évaluation extérieure de la qualité des méthodes utilisées et ouvre la voie aux modifications à apporter à nos systèmes pour améliorer la qualité du contrôle.

### F. L'évaluation des risques

La mise en place du refinancement de la dette a nécessité au cours des années 2002 et 2003 une réactualisation des risques de la concession.

En particulier l'étude de trafic concernant l'ouverture de la rocade L2 a été reprise par le bureau d'études SETEC et les résultats ont été reportés dans le modèle financier.

Le modèle financier est actualisé chaque année et est fourni à l'agent intercréancier du syndicat bancaire. Il reprend donc les résultats de l'exercice écoulé et intègre les nouvelles hypothèses de trafic, de taux d'intérêt.

Le modèle financier mis à jour pour intégrer l'investissement du tunnel Rège a fait l'objet d'un audit par le cabinet KPMG à la demande des prêteurs en 2005.

La société et ses partenaires disposent d'un outil d'évaluation des risques fiable et bien adapté à ce type d'activité.

Par ailleurs différents audits ont été réalisés à la demande des prêteurs sur les investissements de renouvellement, les assurances.

A la demande des prêteurs, la dette de la société fait l'objet d'une notation par deux agences spécialisées. Les informations à fournir aux agences Standard & Poor's et Moodys obligent la société à maintenir sa vigilance sur les différents points.

L'introduction en bourse des actions de notre société a imposé à la direction de nouvelles contraintes en termes d'information et de délai pour fournir cette information. La société s'est efforcée d'y répondre tout en constatant la faiblesse de ses moyens.

A la demande de la société Vinci, actionnaire SMTPC, une analyse des risques a été conduite par le cabinet SAGERIS. Celle-ci a conduit à l'établissement d'une cartographie des risques et à la rédaction d'un rapport remis à Vinci, SMTPC et tenu à la disposition des Administrateurs.

D'ores et déjà des opérations visant à traiter certaines observations ont été mises en œuvre. C'est ainsi que le contrôle d'accès aux locaux a été renforcé et soumis à un contrôle d'empreintes digitales.

A la demande de la société de bourse Gilbert Dupont qui est chargée de l'animation du titre par un contrat de liquidité, EthiFinance, une agence d'analyse indépendante a réalisé une analyse de la responsabilité sociale de l'entreprise. Le rapport a été diffusé à la société.

### **3. Axes de progrès**

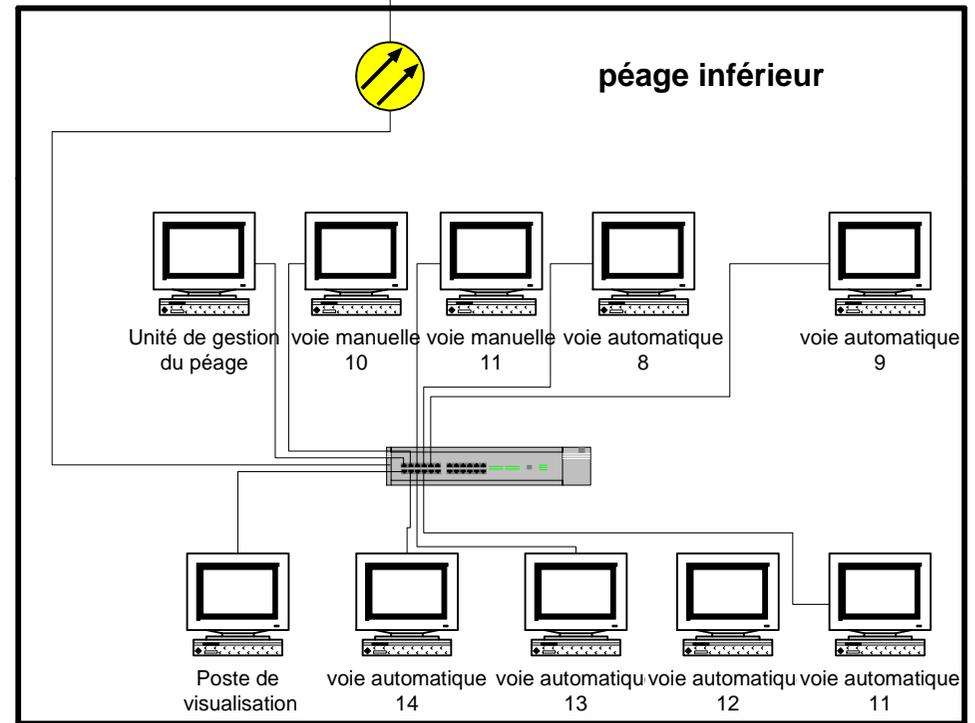
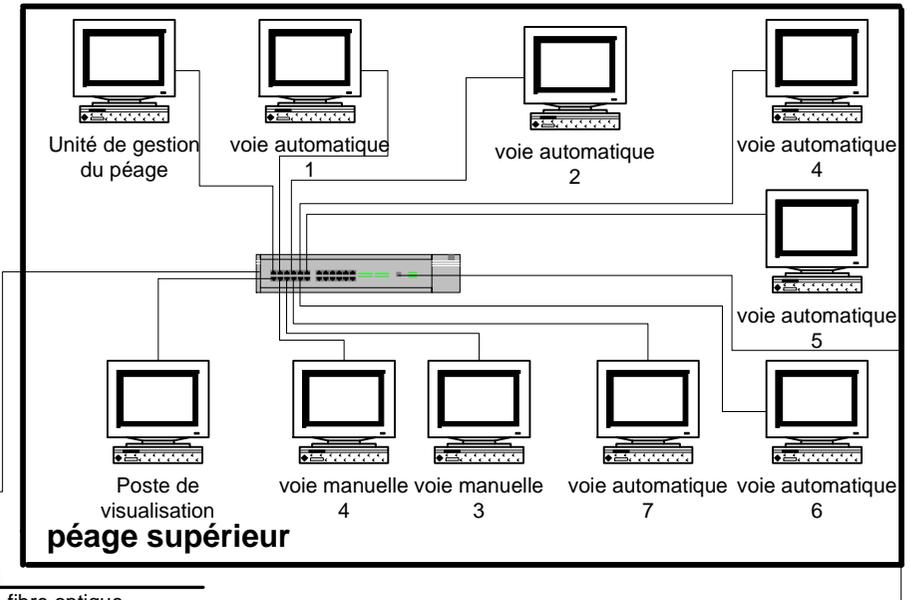
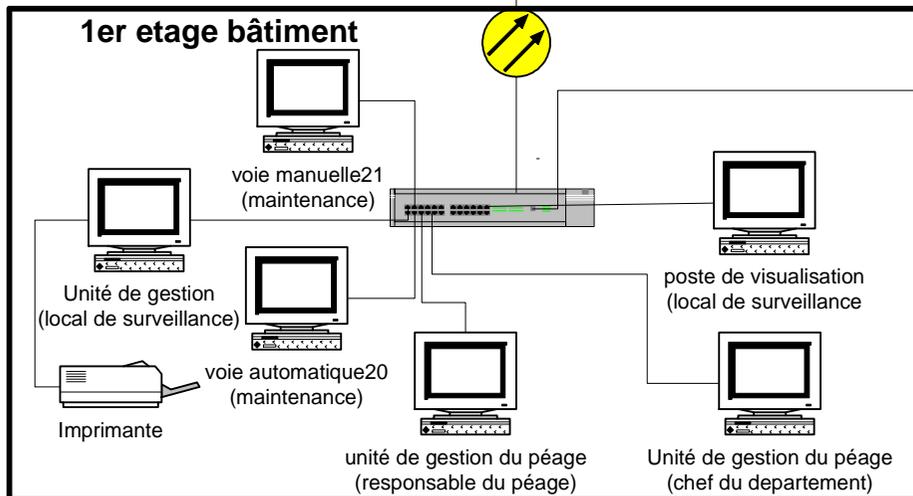
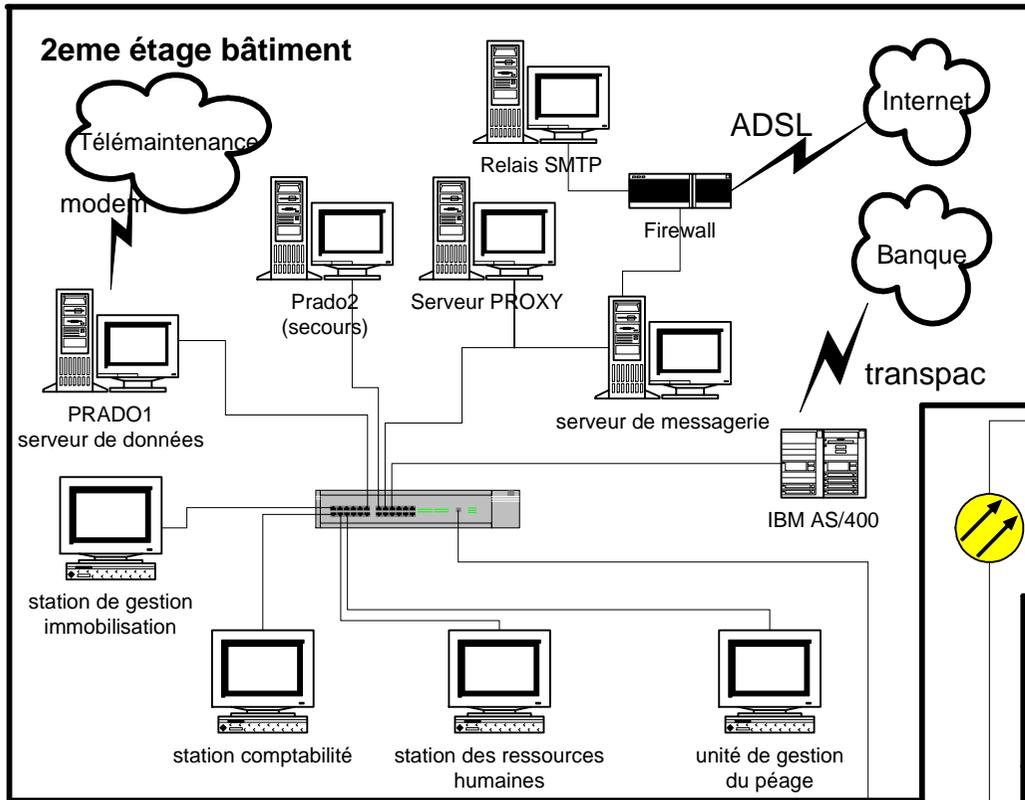
La société s'organise pour mettre en œuvre les nouvelles directives applicables aux sociétés cotées suite à la transposition des directives européennes. Il faudra ainsi améliorer les contrôles périodiques de façon à fournir les comptes semestriels et annuels dans des délais raccourcis.

La gouvernance sera modifiée pendant l'année 2008 et les fonctions de Président et Directeur Général seront dissociées. La mise en œuvre du cadre de référence AMF sera de la responsabilité du Président.

**ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT ET CONTRÔLE DE LA RECETTE PEAGE**

DEPARTEMENT COMMERCIAL			DEPARTEMENT INFORMATIQUE	DEPARTEMENT ADMINISTRATIF ET		BANQUES
VOIE DE PEAGE	LOCAL DE SURVEILLANCE	SALLE DE COMPTAGE	SYSTEME CENTRAL DE GESTION	FICHER COMPTABLE	CONTRÔLE DE GESTION	
compte les véhicules	COMPTAGES TRAFIC		statistiques passages violations			
	TELEPEAGE traitements horaires et transmission		traite les transactions, gère les comptes clients, émet les ordres de virement	enregistre les produits	collationne l'ensemble des informations	traite les ordres de virement
traite la transaction quel que soit le mode de paiement transmet les informations sauvegarde les informations	CARTE BANCAIRES traitements horaires et transmission		traite les transactions, compacte sur une semaine, émet les demandes de paiement	enregistre les mouvements de trésorerie	établit les états journaliers de recoupement	traite les CB
		CHEQUE bordereau de remise			justifie les écarts	traite les chèques
Comptage de la recette de la voie manuelle par le receveur, comparaison avec la recette théorique	Approvisionnement des bols rendu de monnaie	ESPECES comptage, conditionnement, traitement des monnaies			Comparaison avec les retours banques	notifie les écarts de comptage
	Approvisionnement des jetons pour vente cabine	JETONS comptage, remise pour conditionnement				

# Réseau du tunnel Prado carénage.



fibres optiques

**Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.**

## **Rapport du commissaire aux comptes**

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007  
Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.  
BP 40 - 13448 Marseille Cantini Cedex  
*Ce rapport contient 12 pages*

**Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.**

siège social : BP 40 – 13448 Marseille Cantini Cedex

capital social : € 17.804.375

**rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235  
du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de  
la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, pour ce qui concerne les  
procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de  
l'information comptable et financière**

exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert une mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marseille, le 6 mars 2008

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

Georges Maregiano

*Associé*

